

CIRCULAIRE

DOSSIER: CONV_2/4/12

DATE : 9 juin 2026

CIRCULAIRE 26/26

OBJET : **Atelier régional de la région Pacifique sur l'objectif 3 du KMGBF : Préserver 30 % des terres, des eaux et des mers**

**DIFFU-
SION:** Points clés de la CBD du PROE
Points focaux du PROE dans les
territoires membres

Chers membres,

Le Programme régional océanien de l'environnement (PROE), avec le soutien financier du Ministère australien du Changement climatique, de l'Énergie, de l'Environnement et de l'Eau (DCCEEW) et le soutien technique de la Coalition pour la nature et les populations (30x30), a le plaisir d'inviter les pays et territoires membres du PROE à participer à un atelier régional sur l'objectif 3 du Cadre mondial de Kunming-Montréal pour la biodiversité (KMGBF) : Préserver 30 % des terres, des eaux et des mers.

Cet atelier régional de trois jours est provisoirement prévu du 9 au 11 juin 2026 et se tiendra à Nadi, aux Fidji. Il réunira des représentants gouvernementaux, des peuples autochtones et communautés locales, ainsi que des acteurs clés de la région Pacifique. Il est proposé d'ajouter une journée le 12 juin 2026, qui bénéficiera du soutien du projet COLOURS du Bureau régional de l'UICN pour l'Océanie (ORO), et qui portera sur des discussions relatives à la Liste verte de l'UICN, ainsi qu'à l'efficacité de la gestion des aires protégées (PAME), renforçant ainsi les capacités techniques et l'échange de connaissances entre les participants.

L'objectif de cet atelier est d'aider les pays du Pacifique et les parties prenantes à faire progresser leurs engagements au titre de l'objectif 3 du KMGBF et des objectifs connexes, et d'encourager l'élaboration d'actions prioritaires (à l'échelle nationale et régionale) qui faciliteront une mise en œuvre efficace.

Cet atelier offrira aux membres du PROE l'occasion :

- de renforcer la compréhension des éléments quantitatifs et qualitatifs de l'objectif 3 du KMGBF, notamment la conservation et la gestion efficaces d'au moins 30 % des aires terrestres, des eaux intérieures, côtières et marines d'ici 2030 ;
- d'engager un dialogue sur la situation, les lacunes, les défis et les opportunités pour accélérer les progrès vers la réalisation de l'objectif 3 dans la région Pacifique ;
- d'examiner les avancées accomplies dans le cadre de l'objectif 3, tels qu'ils ressortent des 7e rapports nationaux et des stratégies et plans d'action nationaux pour la biodiversité (NBSAPS) mis à jour ;
- de partager les expériences, les leçons retirées et les approches en matière de création et de gestion d'aires protégées et d'autres mesures efficaces de conservation fondées sur la superficie (OECM) ;
- de participer à la préparation des prochains processus à l'échelle mondiale, et notamment la 28e session de SBSTTA à Nairobi et la CBD de la COP17 qui se tiendra en Arménie ; et

- de découvrir les outils, les initiatives et les mécanismes de soutien disponibles par l'intermédiaire de la Coalition en faveur de la nature et des peuples et d'autres partenaires pour faire progresser la mise en œuvre de l'objectif 3.

Vous trouverez ci-joint un projet d'ordre du jour pour l'atelier. L'ordre du jour final sera communiqué aux participants désignés au moins une semaine avant l'atelier, en intégrant les contributions des partenaires et en veillant à l'adéquation avec les priorités des pays et avec les récentes évolutions.

Le PROE invite chaque pays et territoire membre du PROE à désigner un (1) représentant, de préférence du Ministère ou du Département responsable de la conservation de la biodiversité, des aires protégées ou de la mise en œuvre des NBSAP, en vue d'une participation à l'atelier.

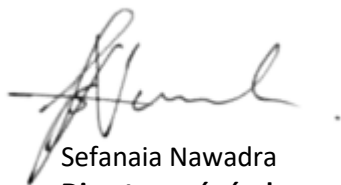
Un billet d'avion en classe économique pour l'itinéraire le plus direct et le plus économique, ainsi qu'une allocation journalière de subsistance (AJS) seront accordés au représentant désigné.

De plus amples informations concernant les dates confirmées, le programme de l'atelier et les modalités logistiques seront communiquées ultérieurement aux participants désignés.

Veuillez transmettre les candidatures avant **le 20 avril 2026** en remplissant le formulaire de candidature ci-joint (Annexe 1) et en l'envoyant aux contacts ci-dessous. Afin de faciliter l'organisation du voyage, nous vous prions de bien vouloir nous faire parvenir une copie numérisée de la page contenant les données d'identité du passeport du candidat.

Pour plus d'informations, veuillez contacter **Monifa Fiu, conseillère en biodiversité (monifaf@sprep.org)** ou Isaac Rounds, responsable des aires protégées (isaacr@sprep.org).

Cordialement,



Sefanaia Nawadra
Directeur général

SN/IR/ma